



**Compte Administratif 2015
Intervention Marie-Louise GOURDON
Séance du 15 Avril 2016**

Monsieur le Président,
Mes chères et chers collègues,

Nous voilà à la fin de la première année de ce nouveau mandat.

Je voudrais exprimer aujourd'hui ce que je ressens.

Peut-être est-ce l'effet de cette parfaite parité, je perçois un grand intérêt pour l'ensemble des dossiers de notre collectivité, une participation importante aux commissions, aux décisions. Nous-mêmes nous sentons écoutés.

Cela me fait dire, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, et parce que je le crois, que les dossiers que nous traitons ici relèvent de l'intérêt général du territoire et des habitants et qu'ils doivent être traités avec la plus grande rigueur et objectivité dans ce sens là. Et sans parti- pris partisan.

Que nous pouvons donc travailler ensemble, de bonne foi, chacun avec ses convictions, pour le bien des populations.

C'est ce que j'ai proposé lors du premier conseil de ce mandat, travailler de manière constructive.

De bonne foi ne voulant pas dire que nous ayons le même point de vue sur tout. J'y viendrai.

Ainsi, nous partageons des positions communes :

- par exemple, nous sommes d'accord sur la non fusion du Centre Lacassagne avec celui de Marseille, et nous sommes intervenus, chacun de notre côté, auprès de la Ministre Marisol Touraine,

- par exemple, nous sommes d'accord sur la participation du département au financement du tramway niçois, parce que c'est un projet d'utilité publique, et qui va dans le sens que nous préconisons depuis toujours, le développement des transports en commun,

- par exemple, nous partageons la décision de limiter de façon homogène, 90kms/h, la vitesse sur la Pénétrante Cannes-Grasse, malgré les vives et vertes réactions que nous avons eues sur sa mise en place. Je persiste et signe, pour la sécurité routière et pour le confort sonore des riverains. C'est une mesure que je proposais depuis longtemps, merci de l'avoir prise,

- par exemple, j'ai partagé avec le maire de Cannes la préoccupation de l'environnement dans le cadre de la cession de l'aéroport Cannes Mandelieu et nous sommes intervenus tous deux auprès du ministre Emmanuel Macron, avec succès, pour inscrire dans le cahier des charges le maintien de la commission environnement, la Cocoenvi et le maintien de la charte de l'environnement,

- par exemple, nous avons défendu, avec opiniâtreté, puisque c'était notre précédent canton, la construction du Collège de Pégomas, il est maintenant sur les rails, et nous en sommes heureux pour les enfants des communes de la Siagne,

- par exemple, concernant les déplacements et infrastructures routières, nous sommes 100% d'accord et nous attendons avec impatience le début de la construction de la bretelle de la Paoute sur la pénétrante Cannes-Grasse, afin de fluidifier la circulation au sud de Grasse.

- Nous sommes 100% d'accord pour la mise en route des grands projets de BHNS entre Cannes et Mougins, Mouans-Sartoux et Grasse et celui de Sophia Antipolis,

- Nous sommes 100% d'accord pour trouver une solution qui améliorera les déplacements dans l'ouest de Grasse vers Peymeinade et le Var, avec l'agglomération Pays de Grasse.

Je voudrais que vous soyez d'accord avec nous sur l'alimentation des collégiens :

Je voudrais vous convaincre de commencer une expérimentation pour améliorer l'alimentation des collégiens en intégrant dans nos cantines une part plus importante de produits bio et locaux.

Je réitère ici ma proposition d'un groupe de travail avec la chambre d'agriculture, des agriculteurs locaux, bio et raisonné, un ou deux collèges volontaires, l'expérience de la ville de Mouans-Sartoux, dont les cantines sont 100% bio et local sans augmentation des tarifs et bien sûr, les services départementaux et les élus intéressés.

C'est une demande très forte des parents d'élèves pour la santé de leurs enfants. Un reportage web de Nice-Matin de deux minutes sur nos cantines municipales a fait le buzz avec 1 million 500 000 vues sur le net.

Comme vous avez décidé de conserver la compétence des collèges, nous pensons que ce serait un progrès important que nous pourrions mettre en œuvre dans ce mandat.

VOILA POUR LE PARTAGE,

Mais, de bonne foi aussi, nous ne partageons pas du tout votre point de vue et vos décisions sur le RSA.

C'est un sujet qui fera l'objet d'un débat à la fin de cette assemblée puisque vous nous proposez une Motion.

Une concertation étant en cours avec le Premier ministre, nous pensons souhaitable d'attendre l'aboutissement de cette négociation.

Quelques mots cependant.

Le Premier ministre a proposé aux Départements de transférer l'allocation du RSA à l'Etat.

Rappelons que l'Etat accepte, à condition que les départements renforcent leur compétence d'insertion, la recentralisation de l'allocation.

Le point de clivage porte sur l'année de référence du transfert : 2016 pour l'Etat, 2014 pour l'ADF toutes tendances politiques confondues. Les sommes en jeu sont considérables, il s'agit d'1.5 Milliards d'euros.

Nous comprenons tout à fait que cela puisse faire débat. Le dialogue doit donc se poursuivre contrairement à la rupture des négociations que vous préconisez.

Se pose aussi la question du principe du transfert : ne serait-ce pas le début de la mise en œuvre de la disparition des départements?

Nous sommes tout à fait lucides sur cette question.

Mais dissocier le versement de l'allocation de la politique d'insertion n'est pourtant pas forcément une mauvaise idée. L'Etat reprendrait le versement des allocations et par la même occasion la lutte contre la fraude lui reviendrait. Le département pourrait se concentrer de nouveau sur la compétence majeure de l'Insertion.

A ce titre, nous en avons déjà débattu, et nous sommes opposés à votre proposition d'inscrire d'office tous les bénéficiaires du RSA, et particulièrement les 9 000 allocataires non aptes immédiatement à travailler, sur les listes des chômeurs et à ce titre soumis à la règle de la radiation du RSA après le refus de deux propositions d'emploi.

Vous voulez maintenant y ajouter l'obligation d'une activité bénévole.

Obligation de bénévolat, c'est un peu comme « cette obscure clarté » de Corneille, où "les soleils mouillés" de Baudelaire, mais sans la poésie ! (Note 1)

On ne peut pas faire de la nécessité de lutter contre la fraude la vitrine d'une politique.

La lutte contre la fraude est légitime. Elle peut être raisonnée, justifiée, mais qu'elle ne se transforme pas en une opération de radiations purement quantitative de bénéficiaires!

Dans RSA, il y a SOLIDARITÉ, et c'est la base de cette mesure.

Nous avons traité de nombreux cas de bénéficiaires légitimes qui allaient être radiés pour un seul papier manquant. Et c'est toute leur survie qui était en jeu. C'est la limite de votre système.

Nous le savons, que les 3 397 personnes qui ont reçu un avis de radiation en 2015 ne sont pas toutes des fraudeurs et vous le savez aussi. C'est un nombre considérable de personnes et de familles concernées !

En faire un cheval de bataille politique, c'est stigmatiser les gens en difficulté.

Il y a certaines fraudes qui portent encore plus atteinte au pays et à l'honneur. L'évasion fiscale prive notre pays de 80 milliards d'euros chaque année! Le scandale révélé par Panama Papers n'a pas fini de désespérer nos concitoyens.

Nous sommes tout à fait prêts à soutenir une motion que vous nous présenteriez pour dénoncer le comportement de ces contribuables indécents.

Pour revenir à notre collectivité, l'action sociale, c'est elle qui fonde en grande partie l'existence des départements.

Le montant qui lui a été réservé en 2015 dans les Alpes-Maritimes s'élève à 515.6 M€. Il est stable par rapport à l'an dernier.

Il faut dire qu'à l'intérieur de cette mission, les baisses équilibrent les hausses.

Ainsi le montant du RSA qui a progressé de 33M€ entre 2010 et 2015 (+ 28%) a été compensé par la baisse des aides aux personnes âgées (- 27 M€ sur la même période) et pour le reste sur l'enfance, le handicap ou les autres missions sociales. Ainsi, par exemple, entre 2014 et 2015 l'aide au handicap a baissé de 8 M€.

Aujourd'hui vous souhaitez conserver le versement de l'allocation pour préserver la cohérence de la mission sociale du département. Ça peut s'entendre.

Mais paradoxalement, vous qui avez milité pour la création de la Métropole en 2012, vous voilà amené à lui transférer trois compétences sociales à compter du 1 janvier 2017.

Il s'agit de l'aide aux jeunes en difficultés, des actions de préventions spécialisées et du fonds de solidarité pour le logement.

Les montants en jeu, environ 5 M€, sont relativement faibles au regard des 515.6 M€ de l'action sociale mais ces transferts posent question en terme d'organisation du service rendu à la population du département. Nous y reviendrons dans le rapport.

Voilà pour la partie sociale qui est le cœur de nos compétences.

Maintenant de façon plus synthétique, je reviens sur le compte administratif 2015 et la situation financière de notre collectivité.

Les recettes de fonctionnement progressent avec 1.186 Milliards (+30 M€) et ce, même en tenant compte de la baisse de la DGF. Rappelons que la DGF correspond à 8 % des recettes totales de fonctionnement.

Cette progression est liée en grande partie à la forte poussée des droits de mutation, les DMTO : 349 M€ encaissés en 2015, soit 30% de nos recettes.

Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 1 055 M€. Soulignons qu'elles représentent 83 % du budget total de notre collectivité.

Vous le rappelez régulièrement, les dépenses liées directement à l'exercice des missions quotidiennes sont sous pression depuis des années.

On arrive peut-être même à un stade critique pour le maintien de la qualité du service public.

Mais ces dépenses ne tiennent pas compte d'un volant non négligeable de 122 M€ sur lequel vous n'avez pas ou plus la main, c'est là que le bât blesse. Il regroupe en 2015 : les fonds de solidarité et de compensation (35 M€), la dotation de compensation à la Métropole (55 M€) et les intérêts de la dette (31.7 M€)

Les marges d'autonomie de notre collectivité s'amenuisent sur ce volant de dépenses de fonctionnement

- Les 2 fonds de péréquation ont été créés par la loi, on ne peut que s'exécuter. Leur montant devrait continuer de progresser, notamment en raison de l'augmentation de nos DMTO.

- Concernant la Métropole, sous l'effet des nouveaux transferts de compétences sociales, la dotation de compensation va s'élever à plus de 60 M€ en 2017.

- Enfin, les intérêts de la dette, près de 32 M€.

Leur niveau est le seul sur lequel vous pouvez agir et vous avez entrepris le début d'un désendettement en 2015 pour 11 M€, pour un encours de dette qui s'élève toujours à 891 M€, c'est-à-dire le double du niveau moyen des départements de notre strate.

Mais nous sommes enfin passés sous la barre des 900 millions!

Tout est lié dans un budget, il ne faut pas s'étonner qu'avec un tel niveau de dette à rembourser, 92.7 M€ d'annuité (intérêts et capital, intérêt et principal comme disait la cigale de La Fontaine)) les investissements soient devenus le parent pauvre de notre collectivité.

En tout 150 M€ ont été réalisés sur les 210.6 M€ annoncés au BP.

Les dépenses d'équipement brut réalisées par le département continuent de chuter. Elles s'élèvent à 45,3€ par habitant en 2015 pour une moyenne de 96 € dans les départements de même importance.

Si l'on compare le budget prévu en 2015 et celui réalisé, on voit que les taux de réalisation des investissements ne sont pas à la hauteur des prévisions du BP.

Pour les personnes handicapées : 2.7 M€ affichés au BP, 150 000€, réalisés, taux de réalisation : 6 %,

Sur les points noirs routiers : 14.4 M€ annoncés : 150 000 € réalisés (taux de réalisation : 27 %)

Sur l'aménagement et le cadre de vie : 15.5 M€ prévus, 6,8 M€ de réalisés (44 %)

Sur le sport et la jeunesse : 1.9 M€ d'investissement annoncés, 0.8 M€ (41 % réalisé)

Bien sûr, nous rappelons et nous soulignons l'effort de solidarité manifesté envers les habitants, les collectivités et les entreprises suite aux inondations du 3 octobre.

Vos marges de manœuvre ne sont pas grandes, c'est une réalité : l'importance de la dette, la baisse des dotations, les évolutions législatives, les transferts liés à la loi NOTRe et celles de la montée en puissance de la Métropole ne facilitent pas les choses.

Il y a des choix que nous partageons, nous l'avons dit, et des orientations que nous ne partageons pas.

Nous ne voterons pas ce compte administratif.

Pour conclure, je voudrais dire que les citoyens aiment le débat politique et je pense qu'ils supportent de plus en plus mal le spectacle des affrontements qui les font regarder ailleurs, vers des horizons plus fermés.

Alors, nous continuerons de nous garder ici de ces excès pour travailler de bonne foi, avec nos convictions, dans l'unique intérêt de nos concitoyens.

Note 1

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles

(Pierre CORNEILLE, Cid, IV, 3)

Les soleils mouillés

De ces ciels brouillés

Pour mon esprit ont les charmes

Si mystérieux

De tes traîtres yeux,

Brillant à travers leurs larmes.

L'invitation au voyage, Baudelaire